

COMMUNE DE SAINT MAXIRE

REUNION DU 10 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix octobre, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Christian BREMAUD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Date de convocation du conseil municipal : 05/10/2017

PRESENTS : MMS BERTHELOT, BREMAUD, GOULARD, MARTIN, PRIMAULT, RENOUX, RUAULT, VACHER,
MMES : CHARRON, FERRU, RAYMOND, ROBINEAU, VINCENDEAU

ABSENT(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : Claudie FARRE a donné pouvoir à Patricia VINCENDEAU

ABSENT(s) excusé(s) :

ABSENT(s) :

SECRETAIRE : Patrick PRIMAULT

Adoption du procès-verbal du 12 septembre 2017

RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'INVENTAIRE (DÉLIMITATION ET CARACTÉRISATION) DES ZONES HUMIDES, DU RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU : Avenant à la convention.

LE MAIRE EXPOSE

Par convention en date du **12 juillet 2016** La commune de Saint-Maxire désignée ci-après par la commune de Saint-Maxire, représentée par le Maire Christian BRÉMAUD, dûment habilité par délibération en date du 12 juillet 2016, et la Communauté d'Agglomération du Niortais, désignée ci-après par la CAN, représentée par son président M. Jérôme BALOGE, dûment habilité par délibération en date du 27 juin 2016, ont conclu une convention par laquelle la commune confiait à la CAN la réalisation de l'inventaire communal des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau de son territoire.

La Communauté d'Agglomération du Niortais ayant obtenus des financements de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du FEDER (Fonds Européens de Développement Régional) permettant de couvrir la totalité du montant de l'étude, ainsi que l'essentiel du coût de la prestation de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour la gestion et le suivi technique et administratif de l'inventaire des zones humides, il ne sera pas demandé de participations financières aux communes.

En conséquence la convention est modifiée comme suit :

La nouvelle rédaction de l'article 6 est la suivante :

Article 6 Conditions financières

La CAN déposera des dossiers de demande de subvention auprès des organismes pouvant subventionner l'inventaire, dont l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Les autres conditions de la convention initiale demeurent.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

ACCEPTE la modification de la convention et plus particulièrement de l'article 6

AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention relative à la réalisation d'une étude d'un inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et plan d'eau.

LE COLLECTIF « URGENCE NIORT, FAMILLE D'IMMIGRÉS A LA RUE » : Demande d'une aide financière (annule et remplace la délibération du 13 juin 2017).

LE MAIRE EXPOSE

Lors du conseil municipal du 13 juin 2017, nous avons décidé d'accorder une aide financière d'un montant de 1000€ au collectif « urgence Niort, famille d'immigrés à la rue ». Après avoir pris des renseignements, il s'avère que les aides financières de ce collectif sont gérées par l'association de « la croix rouge ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

ADOpte la proposition du Maire de verser une aide au collectif « urgence Niort, familles d'immigrés à la rue » d'un montant de 1000€ à l'association de la « croix rouge ».

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

TOITURE DE L'ÉGLISE : Examen de devis

L'ADJOINT EXPOSE

Nous avons fait faire des devis à deux entreprises de la région pour l'évaluation financière de travaux pour la réfection de la toiture de l'église :

	Couverture 2 Sévrienne	Attila
Dépose avec soin des ardoises détériorés sur l'ensemble de la couverture d'une église, y compris le nettoyage.	16 952.56 TTC	18 360.00 TTC
Dépose avec soin des galoubiers existants sur la partie nef de l'église, y compris tout le pourtour ardoisé pour réemploi.		
Dépose avec soin de 2 rives débordantes ardoisées concernant le transept sud de l'église, y compris le stockage des ardoises réutilisables pour réemploi et le nettoyage.		
Chargement et évacuation des déblais à la décharge publique.		
Couverture		
Fourniture d'ardoises d'Espagne 46x30 cm CADA 3,8 mm d'épaisseur avec crochet inox correspondant de 9 cm.		
Fourniture d'ardoise d'Espagne 22X32 cm CADA 3,8 mm d'épaisseur avec crochet inox correspondant de 8 cm.		
Remplacement des ardoises détériorées et remise en place de celles déplacées sur l'ensemble de la couverture d'une église, en raccordement à la couverture existante.		
Reprise des puits de lumières retirés concernant les galoubiers en fonte sur la partie nef de l'église, en raccordement à la couverture existante, y compris les coupes et fixations.		
Fourniture et pose de chevrons 6x8 cm et volige 18 mm d'épaisseur, le tout en sapin traité, concernant le ragréage des rives débordantes du transept sud de l'église, y compris le nettoyage.		
Reprise des 2 rives débordantes ardoisées concernant le transept sud de l'église en raccordement à la couverture existante, y compris les coupes et fixations.		
Protections collectives		
Échafaudage sur pied multi-directionnel, pose et dépose avec le double transport aller-retour (partie transept sud).		
Intervention avec grue 90 tonnes sur nacelle y compris le double transport aller-retour.		

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

DÉCIDE de prendre l'entreprise Couverture 2 Sévrienne pour un montant total de 16 952,56€ TTC.

AUTORISE le Maire à signer le devis et toutes les autres pièces de ce dossier.

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

CAP'VERS : Demande de 2 places supplémentaires et signature d'un avenant.

LE MAIRE EXPOSE

Par délibération en date du 13 juin 2012, le conseil municipal a décidé de signer une convention de partenariat entre l'association d'intérêt général régie par la loi de 1901 dénommée GPA 79 et la Commune de Saint-Maxire et afin de réserver une place dans la structure petite enfance dénommée CAP'VERS.

A ce jour, la commune compte de moins en moins d'assistantes maternelles et plusieurs parents ont fait des demandes à CAP'VERS mais la commune n'a qu'une seule place et donc ne peut répondre à toutes les demandes.

C'est pourquoi la commune souhaite formuler une demande de 2 places supplémentaires à la crèche CAP'VERS. La

commune s'engage à régler les frais incombant à celles-ci et à passer un avenant au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) unique Nord CAN afin de bénéficier d'aides supplémentaires de la CAF.

Je vous demande de vous prononcer sur cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

ADOpte la proposition du Maire pour la demande de 2 places supplémentaires à la crèche CAP'VERS,
AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces de ce dossier dont l'avenant au CEJ Unique Nord CAN.

INFORMATIONS SUR LES DOSSIERS COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS (C.A.N)

1. Le procès-verbal du conseil d'administration du 25 septembre 2017 est à votre disposition.
2. Des outils numériques sont à la disposition des usagers du réseau de transport de l'agglomération du Niortais (le site : tanlib.com et l'application mobile : tanlib) ;
3. Une première rencontre des élus s'est déroulée le 21 septembre concernant la mise en œuvre de la compétence facultative sport qui incombe à la CAN.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES : Le Maire fait part à l'assemblée de ce qui suit :

- Le Téléthon sollicite notre participation le week-end du 9 et 10 décembre. Si une association est intéressée pour s'en occuper, elle est la bienvenue.
- Une sortie nature se fera le samedi 2 juin 2018, le rendez-vous est fixé à 9H à l'aire de Croquemiette.
- Les archers de l'Autize sollicitent la commune pour le prêt de la salle multisports. La commission des salles se réunira pour étudier cette demande.
- Compte rendu de la réunion avec les conseillers départementaux et le président du conseil départemental.
- Un rendez-vous a été pris avec des étudiants de l'IUT de Niort le jeudi 12 octobre avec Michel MARTIN qui représentera la commune et Céline Pouzet qui représentera les agents afin de constituer « le document unique » obligatoire aux entreprises et collectivités qui emploient des salariés.
- Le conseil municipal du 14 novembre est avancé au 7 novembre à la place de la réunion de travail.

Lors du tour de table habituel, les membres du Conseil Municipal prennent acte de ce qui suit ou sont invités à prendre certaines décisions mineures.

1. Philippe GOULARD donne les informations suivantes. :

- Le lancement de la consultation, concernant l'agrandissement du restaurant scolaire et de la garderie, se fera début novembre avec clauses sociales sur 2 ou 3 lots.

2. Patrick PRIMAULT donne les informations suivantes. :

- Le vidéo projecteur portatif de l'école élémentaire est mis en place. Une demande de devis est faite pour l'achat de nouveaux crayons optiques pour l'utilisation du TBI.
- La commission de sécurité de la salle multisports est fixée au jeudi 2 novembre à 10H.

3. Patricia VINCENDEAU donne les informations suivantes. :

- Un questionnaire a été distribué aux parents par l'intermédiaire de l'école concernant les rythmes scolaires 2018.
- Le repas des séniors se déroulera le dimanche 26 novembre à la salle des fêtes.

4. Michel MARTIN donne les informations suivantes. :

- Le rendez-vous est à 10H30 place de la mairie pour la cérémonie du 11 novembre.

La séance est levée à 20H35

LE MAIRE,	Philippe GOULARD	Claudie FARRE A donne Pouvoir à Patricia VINCENDEAU
-----------	------------------	--

Patrick PRIMAULT A été désigné secrétaire	Patricia VINCENDEAU	André RENOUX
Michel MARTIN	Brigitte FERRU	Christophe RUAULT
Béatrice RAYMOND	Josseline ROBINEAU	Philippe VACHER
Claudine CHARRON	Patrice BERTHELOT	